

L'HABITATION

LES RAISONS DU RETARD DE LA DÉCLARATION

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question sur un sujet que j'ai déjà soulevé aujourd'hui. Comme le ministre a dit à la Chambre, le 4 février, qu'il présenterait sans tarder au cabinet des recommandations urgentes dans un document écrit, afin que des mesures législatives puissent être prises pour stimuler la construction au printemps, dirait-il maintenant à la Chambre pourquoi une nouvelle à ce sujet tarde tant?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. En réalité, c'est à cause de l'étendue et de la variété des propositions formulées. Elles sont nombreuses et d'une portée assez vaste. Il s'agit d'un ensemble de mesures qui amélioreraient considérablement la situation de l'habitation au Canada. Il faut donc non seulement étudier les propositions, mais aussi élaborer nombre de règlements détaillés qui accompagneront la mesure législative. Cela prend un peu de temps. Toutefois, j'espère que nous pourrions mettre la dernière main à toutes les dispositions législatives proposées, ainsi qu'aux règlements pertinents, et que le projet de loi pourra être présenté à la Chambre peu après la reprise de la session du Parlement après le congé de Pâques.

M. Brewin: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le cabinet dont il fait partie n'a apparemment pas jugé à propos de s'occuper des recommandations urgentes sur une question de cette importance pour le peuple canadien, le ministre ne pense-t-il pas qu'il devrait présenter sa démission au premier ministre?

L'hon. M. Hellyer: Au contraire, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

AU SUJET DU BONI POUR LES EMPLOYÉS BILINGUES

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Étant donné que l'honorable secrétaire d'État est présent aujourd'hui, j'aimerais lui répéter la question que je posais hier au très honorable premier ministre, et qui le regarde plus particulièrement.

Le 17 janvier 1967, comme on peut le lire à la page 11878 du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, le très honorable Lester B. Pearson déclarait qu'une prime de 7 p. 100 serait accordée aux

[M. l'Orateur.]

fonctionnaires bilingues, y compris ceux de la Chambre des communes, et que cette augmentation serait rétroactive au 1^{er} octobre 1966.

L'honorable secrétaire d'État peut-il nous dire quand cette prime de 7 p. 100 sera accordée aux fonctionnaires bilingues de la Chambre des communes et si ces fonctionnaires peuvent s'attendre à un rajustement de salaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Étant donné que la question de l'honorable député se rapporte aux fonctionnaires de la Chambre, elle devrait être posée au président, selon la formule habituelle, c'est-à-dire par écrit.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, étant donné que la question que j'ai posée hier se rapportait aux fonctionnaires de la Fonction publique, l'honorable secrétaire d'État ne pourrait-il pas donner une réponse qui s'appliquerait également aux employés de la Chambre?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, par l'intermédiaire du compte rendu officiel des débats, j'ai pris connaissance de la question de l'honorable député. J'ai, à mon tour, posé la question à la Commission de la Fonction publique et au Conseil du Trésor, qui sont tous deux intéressés à la réponse que je pourrais donner au député, mais je n'ai pas encore obtenu de réponse de ces deux sources. Aussitôt que j'aurai reçu les éclaircissements nécessaires, je pourrai les transmettre à l'honorable député.

[Traduction]

LES AÉROPORTS

MONTREAL—LA CORRESPONDANCE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES AU CANADA ET DU QUÉBEC

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'ai une question à poser au premier ministre. A-t-il écrit au premier ministre de Québec, après qu'on eût décidé de l'emplacement de l'aéroport près de Montréal, pour lui dire que le gouvernement en était arrivé à la conclusion que l'emplacement nord nord-ouest était celui qui répondait le mieux aux buts annoncés et demander au premier ministre du Québec de prendre garde de ne pas révéler prématurément cette décision?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Après que le cabinet eût pris cette décision, j'en ai fait part au premier ministre Bertrand. Comme il s'était écoulé une heure ou deux entre le moment où le cabinet avait pris la décision et celui où elle avait été annoncée à la Chambre, je lui ai demandé de ne pas la révéler avant que la Chambre n'en ait été prévenue.